



La lettre des services de l'Etat

Lot-et-Garonne



Ce nouveau numéro de la lettre des services de l'Etat me donne l'opportunité d'apporter un éclairage sur l'attention que portent les services de la direction départementale des territoires en faveur du développement économique de notre département. J'illustrerai mon propos au travers de quelques exemples.

Le mémento de la statistique agricole en Aquitaine (<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Memento-de-la-Statistique-Agricole>), diffusé le mois dernier, nous rappelle que l'emploi salarié dans la production agricole et forestière représente, en Lot-et-Garonne plus de 18 400 salariés (dont plus de 11 200 saisonniers) soit l'équivalent de 6005 emplois temps plein

(légère progression de plus 0,3% par rapport à l'exercice précédent), auxquels il convient d'ajouter les emplois des chefs d'exploitation. Le Lot-et-Garonne se situe ainsi au 6^{ème} rang français en terme de volume de travail saisonnier et au 2^{ème} rang aquitain en terme de salariat.

Avec 62 000 ha irrigués et plus de 2000 agriculteurs (1agriculteur sur 3) producteurs de cultures sous contrat (production de semences) la ressource en eau, la gestion des campagnes d'irrigation sont des sujets à enjeux qui mobilisent notre attention. L'article de cette lettre sur l'observatoire hydrologique, réuni le 27 novembre dernier, illustre cette préoccupation que nous partageons avec l'ensemble des partenaires. Ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année et de tracer des perspectives de travaux pour 2014.

L'année 2013 a été une année compliquée sur le plan climatique. Un hiver et un printemps pluvieux et froid, des orages d'automne ont quelque peu perturbé le calendrier cultural. Les récoltes en ont été impactées. Les services ont rapidement réagi pour expertiser les pertes sur les cultures les touchées et engager, avec les organisations professionnelles, les démarches nécessaires aux procédures de reconnaissance de calamités. En 2012, le gel de février sur pépinières, et les pluies d'avril sur pommiers et poiriers, avaient conduit à mobiliser une enveloppe d'indemnisation de 4,5 M€.

En 2013, nous constatons une reprise encourageante de l'installation de jeunes agriculteurs, contrastant quelque peu avec les exercices précédents. En effet, l'année 2013 confirme la reprise des installations aidées de jeunes de moins de 40 ans, avec 43 dossiers (contre 36 en 2012 et 31 en 2011). Le nombre total des installations, hors transfert entre conjoints, est pour mémoire autour de 130 par an avec une part croissante des installations de + de 40 ans.

Le monde agricole est en attente d'une réforme de la Politique Agricole Commune qui entrera en vigueur dès 2015. Pour le Lot-et-Garonne, la PAC représente un soutien économique annuel de l'ordre de 125 M€ permettant aux consommateurs d'accéder à des produits de qualité, identitaires de nos territoires.

Agir en faveur du développement économique, c'est également accompagner les collectivités locales dans la planification de l'aménagement de leurs territoires au travers des schémas de cohérence territoriale (ScoT) ou bien encore des plans locaux d'urbanisme (PLU). Le Lot-et-Garonne se distingue par une approche intercommunale des documents de planification (plus de 80 communes sont impliquées dans ce type de démarche).

Accompagner le développement économique, c'est aussi permettre aux porteurs de projets (industriels, touristiques, lotisseurs, aménagements commerciaux) d'avoir la perception la plus juste du contexte réglementaire (généralement sur le plan de l'urbanisme et de l'environnement) dans lequel ils vont évoluer, afin qu'ils puissent construire la réponse la mieux adaptée.

Agir en faveur du développement économique, c'est également promouvoir l'amélioration de l'habitat privé ou la construction de logements publics. Quelle que soit leur localisation, les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs du Lot et Garonne ont la possibilité, sous condition de ressources, de mobiliser les aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat, et plus particulièrement s'ils ont des projets de rénovation thermique, pour améliorer la performance énergétique de leurs logements.